

## BARÈME DES HONORAIRES

Montants TTC (TVA à 20%) calculé sur le montant de la transaction réalisée

<b>Ventes ≤ 100 000€</b>	<b>Forfait 5000€</b>
<b>Ventes &gt; 100 000€</b>	<b>5%</b>
<b>Terrains</b>	<b>6%</b>

Ces honoraires incluent le suivi du dossier de la prise du mandat à la réitération  
Aucun honoraires et aucun frais ne sont dus avant la conclusion du contrat  
Les honoraires sont à la charge du vendeur excepté dans le cas où l'acquéreur accepterait de les prendre à sa charge

Mise à jour le 22 mai 2017